Communauté de Communes de l'Oise Picarde

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18/02/2020 A BRETEUIL

L'an deux mille dix-neuf et le **lundi 18 février à 18h30, le** Conseil Communautaire s'est réuni au nombre requis par le Code Général des Collectivités Territoriales, à Breteuil, au centre Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Jacques COTEL, Président.

Délégués titulaires présents : *Vincent NOËL (Abbeville st Lucien) ; Dominique DUFRESNES (Ansauvillers) ; Dominique CORDELLE (Bacouël) ; Gilbert DEBRAINE (Blancfossé) ; Nicole CORDIER, (Bonneuil les Eaux) ; Jean CAUWEL, Marie José AUBET, Jacques COTEL, Eric FONGUEUSE, Françoise SENECHAL ,Jacky DANEZ ,Françoise VAN CANNEYT (Breteuil) ;Francis MENU (Bucamps) ; Eric TRIBOUT (Catheux) ; Jacques TAVEAU (Chepoix) ;Yvette PARMENTIER (Croissy sur Celle) ;Jean PUPIN (Domeliers) ; Jean Marc EVRARD (Esquennoy) ;Didier CORNET (Fontaine Bonneleau) ; Catherine SABBAGH (Froissy) ; Luc VENTRE (Gouy les Groseillers) ;Maëlys DERIVRY (Hardivillers) ;Jean-Pierre GREVIN (Le Crocq); Jean Yves GOSSET (Le Mesnil St Firmin) ; Gérard LEVOIR (Maisoncelle Tuilerie) ;Patrick GUIBON (Montreuil sur Brèche) ;Philippe JACQUIER (Noirémont) ; Jacques TEINIELLE (Noyers St Martin) ; Arlette DEVAUX (Oroër) ;Alain VASSELLE (Oursel Maison) ; Brigitte DEGUEHEGNY (Plainville) ;Maurice MEULIN (Rouvroy les Merles); Hervé COMMELIN (St André Farivillers) ;Pierre DUGROSPREZ (St Eusoye) ; Pierre MAASCHELEIN (Tartigny) ; Guillaume MENARD (Vendeuil-Caply) ; Jean-Pierre GENESTE (Viefvillers)..*

Délégués suppléants (avec voix délibérative) : *Danièle GALLOPIN (Bonvillers) ; Eric TOURAIN (Cormeilles) ; Marcel De KEUKELAERE (Fléchy) ; Jean-Pierre LAFFINEUR (Puits la Vallée).*

Pouvoirs *: Marie-Line DUFRENES à Dominique DUFRESNES (Ansauvillers) ; Jannie ANCELLIN à Françoise SENECHAL ; Annie BRUGAIT à Jacky DANEZ (Breteuil) ; Jean-Pierre COET (Conteville) à Jacques COTEL (Breteuil) ; Renée GERARD (Mory Montcrux) à Jacques TAVEAU (Chepoix) ; Sylvain MAINNEMARE (Rocquencourt) à Pierre DUGROSPREZ (St Eusoye).*

Délégués suppléants présents, sans voix délibérative : *Bernard PELOU (Bacouël) ; Sylvain LE HEURT (Bucamps) ; Michèle VRIZET (Domeliers) ; Marielle MARTIN (Hardivillers) ; Philippe GHEERAERT (Le Mesnil St Firmin) ; Maria PULCINI (Oroër) ; Denis PYPE (Ourcel Maison).*

Excusés : *Gilles HERPIN (Campremy) ; Brigitte FLAMENT (Choqueuse les Bénards) ; Mathieu BOUREUX (Le Gallet) ; Yves MARTIN (Paillart) ; Dominique GAUDEFROY (Puits la Vallée) ; Nadine GUIGOT (Thieux) ; Alain LUROIS (Viefvillers).*

Monsieur Dominique DUFRESNES est désigné secrétaire de séance

I. Approbation des procès-verbaux des séances des 11 et 19 décembre 2019,

Les 2 procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité des présents

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 38 Pouvoirs :6 Suffrages exprimés :44 Pour : 44 Contre : Abstention :

II. Modification du règlement intérieur du conseil communautaire

Monsieur le Président propose de modifier le règlement intérieur du conseil communautaire, afin d'introduire dans l'article 14 de ce règlement la possibilité pour le Président de recourir au vote électronique dans la gestion des affaires présentées en conseil communautaire, qu'elles soient d'ordre général ou pour la désignation de délégués communautaires aux fonctions de membres du bureau (du président, aux vice-présidents, et membres du bureau) ou des commissions, en représentation de la collectivité dans les instances extérieures dont fait partie la CCOP.

L'article 14 du règlement intérieur pourrait être modifié de la façon suivante :

***Article 14* : Modalités du vote**
Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés conformément à l'article L2121-20 du CGCT par renvoi à l'article L5211-1 du même code.
Le Conseil Communautaire vote selon deux modalités :
- *Au scrutin public à main levée*
- *Au scrutin secret si un tiers des membres présents le réclame ou s'il y a lieu de procéder à une nomination ou une présentation*

Le vote par boitier électronique est un mode de votation ordinaire soumis au choix du président. Le résultat du vote est constaté et proclamé par le président

Il est proposé d'adopter cette modification du règlement intérieur en faveur du vote électronique pour les prochaines séances.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, avec 1 abstention et 43 voix pour,

- **ADOPTE** cette modification du règlement intérieur en faveur du vote électronique pour les prochaines séances.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 38 Pouvoirs :6 Suffrages exprimés :44 Pour : 43 Contre : Abstention :1

III. Budget primitif principal 2020

Pour donner suite à la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire en date du 19 décembre 2019, le Conseil Communautaire est maintenant sollicité pour voter les budgets. L'organe délibérant est seul compétent pour se prononcer sur le budget présenté par l'exécutif de la collectivité. Les membres du conseil communautaire ont le

droit de se faire communiquer par le président tous les documents budgétaires dont disposent les services.
Le quorum étant réuni, le vote se fait par chapitre ou si l'assemblée délibérante le décide par article.
Le Conseil Communautaire est donc sollicité pour voter par chapitre le budget suivant :

Budget principal :

Il s'équilibre à la somme de 111.337.668,42€ en fonctionnement et à 4.431.843,73 € en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **VOTE** par chapitre le budget principal

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 38 Pouvoirs :6 Suffrages exprimés :44 Pour : 44 Contre : Abstention :

IV. Budgets annexes 2020

Pour donner suite à la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire en date du 19 décembre 2019 dernier, le Conseil Communautaire est maintenant sollicité pour voter les budgets. L'organe délibérant est seul compétent pour se prononcer sur les budgets présentés par l'exécutif de la collectivité.
Le quorum étant réuni, le vote se fait par chapitre.
Le Conseil Communautaire est donc sollicité pour voter par chapitre les budgets annexes suivants :

- ✓ **Budget annexe Ordures Ménagères (**Arrivée de M. COMMELIN**)**

Ce budget concerne les dépenses et recettes afférentes aux 41 communes de l'ex-CCVBN. Les dépenses se partagent entre les frais de collecte (688.000€), les frais de traitement et les déchetteries (957.000€), les charges de personnel pour 59.000€ comprenant la gestion annuelle de la REOM d'une part, la gestion des réclamations et des bacs, d'autre part, sur 6 mois. Des crédits sont également prévus pour acheter des containers supplémentaires, et un logiciel pour gérer les bacs par commune. Le budget est abondé par une redevance pour 1.700.000€.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, avec 2 voix contre et 43 voix pour,

- **VOTE** par chapitre le budget annexe Ordures Ménagères

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 39 Pouvoirs :6 Suffrages exprimés :45 Pour : 43 Contre :2

✓ **Parc de la Belle Assise :**

Ce budget prévoit des fouilles sur les 8ha concernés. Ces fouilles seront réalisées en interne, avec l'équipe du service archéologique, aidée par du personnel conventionné avec l'Inrap (200.000€), une entreprise de terrassement (160.000€), des études éventuelles (100.000€). Ces charges passent en fonctionnement. Pour l'investissement, il est prévu de créer les conditions d'accueil des entreprises (extension des VRD). Le budget est abondé par une subvention du budget principal (745.000€), le versement de la commune d'Oursel-Maison (40.000€), et la vente d'un terrain (330.000€).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, avec 45 voix pour et 1 abstention

- **VOTE** par chapitre le budget annexe Parc de la Belle Assise

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 66
Présents : 38
Pouvoirs :6
Suffrages exprimés :45
Pour : 44
Contre :
Abstention :1

✓ **SPANC :**

Le budget prévoit la réalisation de contrôles ANC de plusieurs communes. Le budget est équilibré par les redevances des usagers contrôlés. Il ne peut être abondé par une subvention du budget principal. Les interventions de notre personnel sont quantifiées chaque année et font l'objet d'un reversement au budget principal.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **VOTE** par chapitre le budget annexe SPANC

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66
Présents : 39
Pouvoirs :6
Suffrages exprimés :45
Pour : 45
Contre :
Abstention :

✓ **Gîte :**

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 140.000€ par an. Le budget dispose de recettes tirées des loyers et des participations aux frais de fonctionnement. Le budget finit de payer les frais d'installation des dentistes et prévoit des crédits pour installer un ophtalmologiste. Une enveloppe de travaux est prévue pour installer un système réfrigérant/stores/volets et améliorer les conditions d'accueil. Le tout sera financé par un emprunt (160.000€) et un prélèvement sur le budget principal (144.000€).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **VOTE** par chapitre le budget annexe GITE

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66
Présents : 39
Pouvoirs :6
Suffrages exprimés :45
Pour : 45
Contre :
Abstention :

✓ **Abbaye :**

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 140.000€ par an. Le budget dispose de recettes tirées des loyers et des participations aux frais de fonctionnement. Le budget finit de payer les frais d'installation des dentistes et prévoit des crédits pour installer un ophtalmologiste. Une enveloppe de travaux est prévue pour installer un système réfrigérant/stores/volets et améliorer les conditions d'accueil. Le tout sera financé par un emprunt (160.000€) et un prélèvement sur le budget principal (144.000€).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, avec 45 voix pour, et 1 voix contre

- **VOTE** par chapitre le budget annexe Abbaye

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66
Présents : 39
Pouvoirs :6
Suffrages exprimés :45
Pour : 44
Contre :1
Abstention :

✓ **Centre aquatique :**

Le budget comprend le fonctionnement de la piscine confié à Vert Marine. Une partie des charges est directement supportée par le budget annexe (chauffage). Le budget prévoit l'acquisition de matériels en remplacement (dont compresseur), et quelques petites interventions concernant le chlore et les éclairages en led. Les travaux de rénovation de la baie vitrée et de la verrière sont également inscrits en dépenses d'investissement (1.370.000€). Ils pourront faire l'objet d'une subvention au conseil départemental en complément des indemnisations des assurances perçues l'an passé. Une subvention du budget principal est indispensable pour équilibrer dépenses et recettes (1.286.000€). L'emprunt (1.000.588€) sert à équilibrer le budget, en attendant l'éventuel octroi de subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, avec 45 voix pour et 1 abstention

- **VOTE** par chapitre le budget annexe Centre aquatique

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66
Présents : 39
Pouvoirs :6
Suffrages exprimés :45
Pour : 44
Contre :
Abstention :1

✓ **ZA NORD de Breteuil :**

Il nous faut acheter auprès de l'EPFLO les terrains acquis dans la ZA Nord, pour près de 650.000€. Il faut que le budget rembourse au service archéologique les frais du diagnostic en attendant de prévoir des fouilles plus approfondies. Les autres frais concernent l'entretien de la zone. Ces frais sont inscrits en fonctionnement, mais feront l'objet d'un emprunt de 900.000€. Un investissement sur un parking dans la zone industrielle fait l'objet d'une inscription en investissement. Une subvention du conseil départemental a été sollicitée (77.000€). Le budget sera équilibré par le versement d'une subvention du budget principal (297.000€).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, avec 45 voix pour, 1 abstention,

- **VOTE** par chapitre le budget annexe ZA NORD de Breteuil

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66
Présents : 39
Pouvoirs :6
Suffrages exprimés :45
Pour : 44
Contre :
Abstention :1

✓ **Musée et Archéologie :** (arrivée de M. FONGUEUSE)

Le budget est créé sous cette forme à partir de cette année. Il permettra aux élus de mieux identifier les frais relatifs au musée (66%) et à l'archéologie (34%). Le service archéo est financé par les budgets pour lesquels il intervient (76%). Une facture interne sera établie entre les budgets. Le reste, le sera par une subvention du budget principal (18%), ou des redevances de l'Etat pour les fouilles (6%). Pour le budget du musée, les subventions participations représentent 95% du budget, le reste provenant de la gestion du service. Outre les frais de l'exposition, le budget prévoit de refaire la signalétique, et d'installer une borne informative dont une subvention sera demandée au département. Il est prévu de verser une subvention du budget principal correspondant à 46.000€ pour le service archéo et à 425.000€ pour le musée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **VOTE** par chapitre le budget annexe Service Archéologique

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66
Présents : 40
Pouvoirs :6
Suffrages exprimés :46
Pour : 46
Contre :
Abstention :

V. Taux des impôts locaux 2020 et de la TEOM 2020

Les bases n'étant pas encore connues, une estimation de la valeur a été faite par les services.

Il est proposé au conseil communautaire de reconduire les taux d'imposition en 2020 les taux d'imposition votés en 2019, à savoir :

- ✓ TFB : 7,51%
- ✓ TFNB : 13,58%
- ✓ CFE : 25 ,94%
- ✓ TEOM : 13,78%
- ✓

La taxe d'habitation verra son taux de l'an dernier reconduit d'office à 9,38%, le taux étant gelé par le gouvernement à son taux de l'an passé.
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de ne pas augmenter en 2020 les taux mentionnés ci-dessus.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66
Présents : 40
Pouvoirs :6
Suffrages exprimés :46
Pour : 46
Contre :
Abstention :

VI. Tarifs 2020 - Musée

Monsieur le Président propose de reconduire les tarifs du musée votés l'an passé ;

Toutefois de nouveaux articles sont en vente (petits objets et livres) pour lesquels une proposition tarifaire a été jointe.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **RECONDUIT** les tarifs du musée votés en 2019
- **ADOPTE** les tarifs proposés pour les nouveaux articles

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66
Présents : 40
Pouvoirs :6
Suffrages exprimés :46
Pour : 46
Contre :
Abstention :

VII. Approbation du PLU de Noyers-Saint-Martin

Pour faire suite à la réunion de la commission d'urbanisme, il vous sera proposé d'approuver le PLU de Noyers-Saint-Martin.
VU la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ;
VU la loi Urbanisme et Habitat (UH) n°2003-590 du 02 juillet 2003 ;
VU la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) n°2010-788 du 12 juillet 2010 ;
VU la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) n°2014-366 du 24 mars 2014 ;
VU le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 103-2, L. 151-1 à L. 151-43, et R. 153-1 à R. 153-12 ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-21 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 06 novembre 2014 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur le territoire de la commune de Noyers-Saint-Martin, et fixant les modalités de concertation avec la population ;
VU le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU organisé au sein du Conseil Municipal le 06 octobre 2016 ;
VU l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2016 transférant la compétence en matière de PLU à la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye, et l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2016 décidant la création au 1er janvier 2017 de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde, issue de la fusion de la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye et de la Communauté de Communes de Crèvecoeur-le-Grand ;
VU la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale des Hauts-de-France en date du 17 avril 2018 portant décision de ne pas soumettre à évaluation environnementale stratégique la procédure d'élaboration du PLU de Noyers-Saint-Martin ;
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 octobre 2018 optant pour le contenu modernisé du règlement d'un Plan Local d'Urbanisme, et rendant ainsi applicables à l'élaboration du PLU de Noyers-Saint-Martin l'ensemble des dispositions des articles R. 151-1 à R. 151-55 du Code de l'Urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016 ;
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 octobre 2018 tirant le bilan de la concertation qui s'est déroulée du 17 octobre 2016 au 25 juin 2018
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 octobre 2018 arrêtant le projet de PLU de Noyers-Saint-Martin ;
VU les avis reçus dans le cadre des consultations prévues par le Code de l'Urbanisme ;
VU l'arrêté du Président de la CCOP en date du 26 juillet 2019 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de PLU de Noyers-Saint-Martin ;
VU l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 23 septembre 2019 au 25 octobre 2019, et le rapport et conclusions du Commissaire-Enquêteur ;
VU les modifications proposées lors de la séance de travail du 06 décembre 2019, au cours de laquelle ont été étudiés les avis résultant de la Consultation et les observations formulées lors de l'enquête publique ;
Considérant que le Plan Local d'Urbanisme de Noyers-Saint-Martin, tel qu'il est présenté au Conseil Communautaire, est prêt à être approuvé conformément à l'article L. 153-21 du Code de l'Urbanisme ;
Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance de travail du 06 décembre 2019 et discuté des modifications qu'il convenait d'apporter au document final, et étant rappelé que le dossier de PLU prêt à être approuvé a été mis à disposition des membres du Conseil Communautaire conformément à la mention portée sur la convocation à la présente séance

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** les propositions formulées lors de la séance de travail du 06 décembre 2019, dont le procès-verbal est annexé à la présente délibération,
- **APPROUVE** le Plan Local d'Urbanisme de Noyers-Saint-Martin tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Le Plan Local d'Urbanisme de Noyers-Saint-Martin est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde et à la mairie de Noyers-Saint-Martin, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture du secrétariat.

Il comprend les pièces suivantes :
- un rapport de présentation,
- un projet d'aménagement et de développement durables,
- des orientations d'aménagement et de programmation,
- un règlement écrit et un règlement graphique,
- des annexes techniques.

La présente délibération sera affichée au siège de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde pendant 1 mois, et mention en sera faite en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département de l'Oise.

Cette délibération sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité mentionnées ci-avant, et dans les conditions prévues par l'article L. 153-24 du Code de l'Urbanisme.
Cette délibération sera adressée à la Préfecture du Département de l'Oise.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66
Présents : 40
Pouvoirs :6
Suffrages exprimés :46
Pour : 46
Contre :
Abstention :

VIII. DETR-Renouvellement de demande : Système de chloration de la piscine

Le système de chloration permet de maintenir une qualité d'eau optimale de manière automatique. Le système date de la construction de la piscine et des dysfonctionnements sont apparus, la durée de vie d'un tel système est d'environ 10 ans : il est donc nécessaire de le remplacer.
Le montant des travaux s'élève à 19.691,32 €HT

Une demande de DETR a été faite en 2019 mais n'a pu être entérinée. Il convient donc de procéder au renouvellement de cette demande.

Il est donc proposé au conseil communautaire de reconduire cette demande pour 2020.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR qui peut intervenir au taux de 30% et à financer le reste de l'opération par prélèvement sur les fonds propres de la communauté de communes

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66
Présents : 40
Pouvoirs :6
Suffrages exprimés :46
Pour : 46
Contre :
Abstention :

IX. ETAT- SDIL Renouvellement de demande -système de chloration de la piscine

Pour assurer la sécurisation de la halle des sports à Breteuil, il convient d'installer des volets.
Le montant de travaux s'élève à 5741,60€HT.

Il est possible de solliciter une subvention d'Etat au titre de la **D**otation de **S**outien à l'**I**nvestissement **L**ocal.
Le reste du financement étant constitué d'autofinancement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée communautaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL
- **A SIGNER** tous les documents afférents à cette demande de subvention

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 40 Pouvoirs :6 Suffrages exprimés :46 Pour : 46 Contre : Abstention :

X. Etat-DRAC -Exposition Curieuses Collections

Il est proposé de solliciter la DRAC afin d'obtenir une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000€ pour l 'exposition 2020 intitulée « Curieuses collections ».

Après en avoir délibéré, l'assemblée communautaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention (20.000€) auprès de la DRAC, pour l'exposition 2020.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 40 Pouvoirs :6 Suffrages exprimés :46 Pour : 46 Contre : Abstention :

XI. Etat – DRAC – Restauration des collections

Monsieur le Président propose de solliciter la DRAC dans le cadre de l'aide à la restauration des collections.

Le montant de la restauration s'élève à 4680€ TTC, il est proposé de solliciter 50% du coût, soit 2340€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la DRAC, pour la restauration des collections, à hauteur de 2340€

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette sollicitation.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66

Présents : 40 Pouvoirs :6 Suffrages exprimés :46 Pour : 46 Contre : Abstention :

XII. Etat -DRAC Publication du catalogue « Curieuses collections »

La publication du catalogue relative à la nouvelle exposition « Curieuses Collections » coûte environ 8500€.

Il est proposé au conseil communautaire de demander une subvention à la DRAC, à hauteur de 4000€.

Après en avoir délibéré, l'assemblée communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une aide auprès des services de la Drac,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 40 Pouvoirs :6 Suffrages exprimés :46 Pour : 46 Contre : Abstention :

XIII. Etat -DRAC – MAO 2021- Appel à projet numérique

Dans le cadre de la prochaine exposition 2021 consacrée à la préhistoire, le musée souhaite faire réaliser plusieurs modules d'hologrammes, permettant de montrer des objets ou des animaux disparus.
Dans le cadre de l'appel à projet numérique, le musée sollicitera environ 15 000 euros d'aide de la part de la DRAC afin de réaliser ce projet.

Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaire de solliciter la DRAC pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une aide de la DRAC pour ce projet numérique
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette sollicitation.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 40 Pouvoirs :6 Suffrages exprimés :46 Pour : 46 Contre : Abstention :

XIV. Région – Pradet -Salle multifonctions de Le Crocq

La commune de Le Crocq souhaite construire dans une salle multifonction.
La communauté de communes souhaite soutenir ce projet et le présenter à la PRADET.

Le conseil communautaire doit se prononcer sur cette demande auprès de la Région.
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à présenter ce dossier à la Région dans le cadre de la PRADET

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 40 Pouvoirs :6 Suffrages exprimés :46 Pour : 46 Contre : Abstention :

XV. Région – Demande de subvention, Projet Tiers lieu Numérique

La communauté de communes souhaite solliciter la Région, dans le cadre de l'appel à projets **Ti**ers lieu **NU**mérique, pour la création d'un Tiers Lieu numérique et l'acquisition d'un kit matériel, dont l'investissement est estimé à 86.000€. Ce tiers lieu numérique serait installé dans l'ancien bâtiment commercial, rue d'Amiens à Breteuil.
La Région peut apporter un soutien à l'investissement de 50% plafonné à 30.000€.
Le solde de l'investissement sera financé par autofinancement.
La CCOP s'engage sur la pérennisation de ce lieu en exerçant au moins 2 compétences sur 5 (Fablab, Coworking, conseil aux porteurs de projet, télétravail et médiation) et pourra également obtenir de la Région un soutien à l'animation correspondant à :

- ✓ 1ère année : 45.000€
- ✓ 2è année : 30.000€
- ✓ 3è année : 15.000€

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de solliciter la Région dans le cadre de cet appel à projet.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la Région dans le cadre de l'appel à projet TINU

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ces aides.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 40

Pouvoirs :6 Suffrages exprimés :46 Pour : 46 Contre : Abstention :

XVI. Région- Demande de subvention - Etude gare de Breteuil Embranchement/Bacouël

Dans le cadre de l'étude de rénovation de la gare de Bacouël et de l'aménagement d'un parking attenant, il est possible de solliciter une aide de la Région à hauteur de 50% du coût du projet qui est estimé à 50. 000€HT.Le reste de cet investissement étant financé par autofinancement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la Région pour cette étude
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 40 Pouvoirs :6 Suffrages exprimés :46 Pour : 46 Contre : Abstention

XVII. Région-MAO- Demande de subvention Programme PARC

Afin de proposer plusieurs animations autour de l'exposition « Curieuses collections » tout au long de l'année 2020, et notamment lors de la Nuit des musées et lors des **J**ournées **E**uropéennes du **P**atrimoine, une subvention dans le cadre du programme « Temps forts » de la Région est sollicitée ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la Région pour une subvention dans le cadre du programme « Temps Forts » et à **signer** tous documents relatifs à cette demande de subvention.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 40 Pouvoirs :6 Suffrages exprimés :46 Pour : 46 Contre : Abstention :

XVIII. Région-MAO- Demande de subvention -MUSEOMIX

Le projet MUSEOMIX, c'est un format de 3 jours où des équipes mixtes, pluridisciplinaires, conçoivent un dispositif de médiation fonctionnel, sous la forme d'un prototype.
La forme de MUSEOMIX se rapproche de celle d'un marathon créatif pendant lequel on produit une médiation.

Toutefois, dans MUSEOMIX il n'y a pas de compétition : aucune équipe ne gagne à la fin, chacune doit accueillir le public et lui faire vivre la médiation qu'elle a mise en œuvre.
Historiquement, MUSEOMIX se déroule autour du 11 novembre pendant un week-end de trois jours. Les dates précises sont annoncées chaque année.
Dans ce cadre, la CCOP sollicite une aide de la Région, pour le musée, afin d'organiser un MUSEOMIX au sein de sa structure.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **VALIDE** ce projet MUSEOMIX au sein du **M**usée **A**rchéologique de l'**O**ise
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une aide de la Région pour ce projet
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 40 Pouvoirs :6 Suffrages exprimés :46 Pour : 46 Contre : Abstention

XIX. Région-Subvention DEJ 'ECO- OTEN

La CCOP organise des DEJ'ECO à destination des commerçants, artisans et entrepreneurs du territoire.
Des ateliers de digitalisation sont prévus, pour un montant de 10.000€.

Il est proposé au conseil communautaire de demander une subvention à la Région, dans le cadre du programme **O**pérations **T**erritoriales « **E**mploi & **N**umérique », à hauteur de 50%.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la Région, dans le cadre du programme OTEN
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 40 Pouvoirs :6 Suffrages exprimés :46 Pour : 46 Contre : Abstention

XX. Département – Demande de subvention Fouilles programmées

Dans le cadre de son projet de service, l'équipe d'archéologues du service communautaire a prévu de réaliser des fouilles dites programmées sur le site de Vendeuil-Caply en 2020.
Une partie de ces fouilles est financée par la DRAC (7500 euros), via l'association des Amis de Vendeuil-Caply.
Une autre subvention (2500€) est demandée au Conseil Départemental pour compléter la première subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une aide du Conseil Départemental pour les fouilles programmées, à hauteur de 2500€.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette demande d'aide.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 40 Pouvoirs :6 Suffrages exprimés :46 Pour : 46 Contre : Abstention

XXI. Département – Demande de subvention - Compresseur de la piscine

Le compresseur du centre aquatique Philippe Loisel doit être changé. Le montant des frais occasionnés s'élève à 8080,50€ HT.
Le Département peut subventionner à hauteur de 37%. Monsieur le Président propose donc de le solliciter.
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter le Conseil Départemental pour obtenir une aide

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette subvention.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 40 Pouvoirs :6 Suffrages exprimés :46 Pour : 46 Contre : Abstention

XXII. Subvention 2020- MEF

La MEF a perçu une subvention exceptionnelle au titre de 2019. La subvention de l'an dernier a été votée pour un montant de 10.724€, mais elle a fait l'objet d'un mandat de 16.756,50€ qui correspondait à la demande initiale de la MEF.

La MEF doit donc rembourser 6.032,50€ à la CCOP. Or, le projet, porté sur deux ans par la MEF, requérait une subvention globale de 33.513€ pour organiser un forum de l'emploi.

La première édition qui a eu lieu l'an passé a été très bénéfique pour nos jeunes.
Il est indispensable que notre engagement soit conforme aux attentes de la MEF pour soutenir l'activité de nos jeunes.
La commission Sociale du 6 février dernier et la commission Finances du 10 février ont émis un avis favorable.
Il est donc proposé de voter une subvention exceptionnelle de 6.032,50€ pour compléter le dispositif de 2019, et une subvention de 16.756,50 au titre de 2020 pour la deuxième édition du forum de l'emploi dont bénéficient les jeunes du territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **VALIDE** les montants de subvention cités ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ces subventions.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 40 Pouvoirs :6 Suffrages exprimés :46 Pour : 45 Contre : Abstention 1

XXIII. Subvention 2020- Mission Locale du Plateau Picard

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de la Mission Locale du Plateau Picard
Considérant l'intérêt communautaire,

Considérant l'avis de la commission des finances,

Pour rappel, les aides versées aux associations d'actions sociales, sont reconnues d'intérêt communautaire,

Il est donc proposé d'autoriser le Président à signer la convention 2020 avec la Mission locale et de verser une subvention à la Mission Locale, d'un montant de 59.625€ pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, avec 37 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention 2020 avec la Mission Locale
- **ACCORDE** une subvention de 59625€ pour l'année 2020
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ces subventions.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 40 Pouvoirs :6 Suffrages exprimés :40 Pour : 37 Contre :4

Abstention :5

XXIV. Subvention 2020- Centre social de Breteuil

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu la demande du centre socioculturel Michel Jubert de Breteuil, afin de financer les opérations prévues en 2020,
Considérant l'intérêt communautaire,

Considérant l'avis favorable de la commission sociale du 6 février 2020 et de la commission des finances du 10 février dernier,

Pour rappel, les aides versées aux associations d'actions sociales, sont reconnues d'intérêt communautaire,

Il est donc proposé de verser une subvention au Centre Socioculturel de Breteuil, d'un montant de 98.500€ € pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette subvention

- **ATTRIBUE** une subvention de 98.500 €, au titre de l'année 2020, pour le Centre Socioculturel de Breteuil.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66
Présents : 39
Pouvoirs :6
Suffrages exprimés :45
Pour : 45
Contre :

XXV. Subvention 2020- RAM du Centre social de Breteuil

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la demande du Centre socioculturel de Breteuil,

Considérant l'intérêt communautaire,

Considérant l'avis favorable de la commission sociale du 6 février 2020 et de la commission des finances du 10 février dernier,
Pour rappel, les aides versées associations d'actions sociales, sont reconnues d'intérêt communautaire,

Considérant que le **R**elais d'**A**ssistantes **M**aternelles est une compétence communautaire,

Il est donc proposé de verser une subvention au RAM du Centre Socioculturel de Breteuil, d'un montant de 44.364€ € pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette subvention

- **ATTRIBUE** une subvention de 44.364 €, au titre de l'année 2020, pour le RAM du Centre Socioculturel de Breteuil.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 39 Pouvoirs :6 Suffrages exprimés :45 Pour : 45 Contre : Abstention

XXVI. Subvention 2020- Centre social rural de Froissy

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la demande du Centre social et rural de Froissy,

Considérant l'intérêt communautaire,

Considérant l'avis favorable des commissions « social » et des finances,

Pour rappel, les aides versées associations d'actions sociales, sont reconnues d'intérêt communautaire,

Il est donc proposé signer la convention 2020 et de verser une subvention au Centre Social Rural de Froissy, d'un montant de 59.045,57 € pour l'année 2020

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec le Centre Social Rural de Froissy

- **ACCORDE** une subvention pour l'année 2020, d'un montant de 59.045,57€

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 39 Pouvoirs :6 Suffrages exprimés :45 Pour : 43 Contre :2

XXVII. Convention d'utilisation de la salle des sports d'Esquennoy

La salle des sports d'Esquennoy a fait l'objet d'un transfert de compétence qui prend ses effets le 1er janvier 2020. Nous avons établi un projet de convention pour l'occupation de cette salle pour des besoins d'intérêt communautaire, par des associations ou utilisateurs du territoire agréés par la CCOP.
Il est proposé d'autoriser Mr le Président à signer cette convention avec Mr le Maire de la commune d'Esquennoy, pour l'occupation de sa salle à raison d'un nombre de 1.000 heures d'occupation par an et pour un montant forfaitaire annuel de 8.000€, selon les principes établis lors du conseil communautaire du 23 septembre 2019 et repris dans ladite convention, arrêtée lors de la commission « finances » du 10/02/2020.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'utilisation de la salle avec Monsieur le maire d'Esquennoy

- **VALIDE** le montant annuel forfaitaire (8.000€) alloué à Esquennoy au titre de 1000 heures d'occupation

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 39 Pouvoirs :6 Suffrages exprimés :45 Pour : 43 Contre : Abstention :2

XXVIII. Subventions FISAC

Dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce, le comité d'attribution réunit le 10 janvier 2020 a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- ✓ Café des sports à Noyers Saint Martin : réfection de façade pour un montant de 10560€ dont subventions :
  Montant subvention CCOP : 2112€ Montant subvention FISAC : 2112€

- ✓ Boulangerie MENARD à Noyers Saint Martin : rénovation de façade pour un montant de 3737€ dont subventions :
  Montant subvention CCOP : 747€ Montant subvention FISAC : 747€

- ✓ Max discount à Breteuil : rénovation de façade pour un montant de 2523,50€ dont subventions :
  Montant subvention CCOP : 504,70€ Montant subvention FISAC : 504,70€

- ✓ Vival à Froissy : rénovation de façade, vitrines et rideaux métalliques pour un montant de 19430€ dont subventions :
  Montant subvention CCOP : 3886€ Montant subvention FISAC : 3886€

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de valider ces montants de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **VALIDE** les montants de subvention cités ci-dessus

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ces subventions.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 39

Pouvoirs :6 Suffrages exprimés :45 Pour : 45 Contre : Abstention :

XXIX. Subvention 2020-2021 Collège Jéhan Le Fréron. FSE et AS

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt communautaire,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances,

Pour rappel, les aides versées aux collèges du territoire sont reconnues d'intérêt communautaire,

Il est donc proposé de signer une convention avec le collège Jehan le Fréron de Crèvecoeur le Grand, concernant les enfants de notre territoire scolarisés au collège de Crèvecoeur, selon les modalités financières de 32€ pour le FSE par enfant du territoire et de 3€ pour l'AS par enfant du territoire scolarisé à Crèvecoeur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer une convention de partenariat avec le Foyer Socio-Educatif du Collège à compter de l'année 2020-2021 pour :

✓ L'achat de fournitures/manuels scolaires,
✓ La mise en place d'activités périscolaires et facultatives sous la dénomination de « clubs »
✓ Le financement de sorties/voyages pédagogiques

- **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 32€ par élève.

➢ **Le collège Jehan le Fréron, sollicite une aide auprès de la CCOP au titre de l'Association Sportive**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un des Vice-Présidents, à renouveler la convention de partenariat avec l'UNSS du collège à compter de l'année 2020-2021

- **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 3 € /élève

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66 Présents : 39 Pouvoirs :6 Suffrages exprimés :45 Pour : 45 Contre : Abstention :

XXX. Subvention 2020-2021 Collèges Breteuil et Froissy : FSE et AS

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt communautaire,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances,
Pour rappel, les aides versées aux collèges du territoire sont reconnues d'intérêt communautaire,

➢ **Les collèges Compère Morel de Breteuil et Gérard Philippe de Froissy, au titre du Foyer Socioéducatif, sollicitent une aide auprès de la CCOP**.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

• **AUTORISE** Monsieur le Président à signer une convention de partenariat avec les Foyers Socio-Educatifs des Collèges à compter de l'année 2020-2021 pour :

✓ L'achat de fournitures/manuels scolaires,
✓ La mise en place d'activités périscolaires et facultatives sous la dénomination de « clubs »
✓ Le financement de sorties/voyages pédagogiques

• **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 32€ par élève.

➢ **Les collèges Compère Morel de Breteuil et Gérard Philippe de Froissy, sollicitent une aide auprès de la CCOP au titre de l'Association Sportive**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

• **AUTORISE** Monsieur le Président ou un des Vice-Présidents, à renouveler la convention de partenariat avec les UNSS des collèges à compter de l'année 2020-2021

• **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 3 € /élève

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 66
Présents : 39
Pouvoirs :6
Suffrages exprimés :45
Pour : 45
Contre :
Abstention :

Informations :

M. le Président fait part des décisions qu'il a prises :

- ✓ Marchés publics : Prestations de conseil, d'assistance juridique dans le cadre de la restructuration de l'abbaye de Breteuil – Avenant n°1
- ✓ Marchés publics : Mise à disposition d'un archéologue responsable dans le cadre de la réalisation d'une opération de fouilles préventive
- ✓ Finances : Création d'une régie de recettes et d'avances pour les ateliers d'anglais

- ✓ Locations : Signature d'un bail dérogatoire avec la société AML PEINTURE
- ✓ Marchés Publics : Avenant n°1 au marché d'entretien des espaces verts de la CCOP -Stade J. Descamps et terrain d'honneur -Lot 1

Monsieur le Président lève la séance à 21h15.